

25 ans de la CIDE : le moment de l'appliquer enfin ?

La convention internationale des droits de l'enfant a aujourd'hui 25 ans. Un quart de siècle que les enfants sont des « sujets de droits ». Cet anniversaire doit être aussi le temps d'un constat.

La CIDE définit les devoirs, mais surtout les droits fondamentaux de tous les enfants. Force est de constater qu'au quotidien ces droits fondamentaux sont souvent oubliés.

L'article 12 de cette convention dispose que « *Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant* ». Malheureusement, nombreuses sont les décisions qui se prennent sans l'enfant ou ses représentants légaux. A l'École, l'orientation scolaire en est un exemple vivant.

Les articles 13 et 15 qui définissent les droits « *à la liberté d'expression* » et « *à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique* » sont loin d'être respectés lorsque l'on voit les difficultés que rencontrent les élèves, et notamment les lycéens, dans l'exercice de leur droit d'expression, d'association, de réunion et de manifestation.

L'article 20, qui institue un « droit à une protection et une aide spéciales de l'État » lorsque l'enfant se retrouve privé de famille, ou dans un milieu où il ne peut être laissé a été mis à mal il y a de cela quelques semaines, lorsque l'on a appris que des lycéens, faute de prise en charge, restaient à la rue.

On ne parlera pas des règlements intérieurs d'établissement qui le plus souvent méconnaissent la CIDE, mais aussi la Convention internationale des droits de l'homme en omettant notamment de mentionner les voies de recours en cas de procédure disciplinaire.

La FCPE a toujours défendu une école bienveillante qui, comme le proclame le préambule de la CIDE, préparerait « *pleinement l'enfant à avoir une vie individuelle dans la société, [l'élèverait] dans l'esprit des idéaux proclamés dans la Charte des Nations unies, et en particulier dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité* ». Alors, oui, 25 ans, c'est grand. Mais le chemin à parcourir reste grand. Cela commence par la promotion de cette convention auprès des élèves, et donc son intégration dans le nouveau socle commun.